

# **RESOLUTION GENERALE**

## **COMITE FEDERAL**

### **5 & 6 DECEMBRE 2009**

Le Comité Fédéral de la Fédération Nationale de la Pharmacie FORCE OUVRIERE s'est tenu à PARIS, les 5 et 6 Décembre 2009.

Depuis notre Congrès de NIORT en 2007, la situation du salariat dans le pays n'a fait que se dégrader. Le prétexte de la crise « dite économique » a largement contribué au développement de la précarité et par là même à l'augmentation des inégalités.

De ce fait, le Comité :

**CONSTATE** que les dérives du système capitaliste ont engendré une crise économique mondiale ayant pour conséquence directe une destruction massive d'emplois dans le pays.

**CONDAMNE** l'entêtement du gouvernement à vouloir mettre en œuvre des réformes qui inexorablement visent la destruction de nos services publics, ce qui entraînera nécessairement des conséquences irréremédiables pour les citoyens.

**CONDAMNE** la volonté affichée du gouvernement et du MEDEF de remettre en cause notre système de protection sociale au détriment des assurés sociaux, ouvrant ainsi largement les portes aux compagnies d'assurances.

**CONDAMNE** les inadmissibles plans sociaux mis en place par des entreprises dégageant des profits conséquents.

**CONDAMNE** les entreprises qui dégradent les conditions de vie et de travail, réduisent les contrats horaires et les salaires ce qui conduit inévitablement à accroître la souffrance au travail et les inégalités.

Le Comité :

**SOUHAITE** que l'arrivée d'une nouvelle gouvernance de l'Europe soit accompagnée d'une véritable politique sociale, notamment au niveau de la santé pour un accès égalitaire aux soins pour tous les européens.

**REVENDIQUE** de vraies négociations salariales pour une augmentation des salaires, une revalorisation du SMIC des minimas sociaux et des retraites, seuls moyens de relancer le pouvoir d'achat.

**REVENDIQUE** le maintien de notre système de retraite par répartition avec le blocage des compteurs à quarante annuités et le retour au calcul sur les dix meilleures années.

**DENONCE** la trahison des organisations syndicales de salariés CGT – CFDT qui en apposant leur signature sur la position « dite commune » remettent en cause l'existence même de l'indépendance et de la liberté syndicale.

**APPROUVE** la démarche du Bureau Confédéral auprès de l'OIT et toutes les initiatives qui visent à rétablir la liberté et l'indépendance syndicale.

**SE FELICITE** du rassemblement des délégués syndicaux le 10 Novembre à PARIS à l'initiative de la Confédération et demande que cette démarche appréciée et nécessaire pour notre Organisation soit renouvelée.

**INCITE** fortement les syndicats, avec l'aide de la Fédération, à se renforcer en augmentant de manière significative leur nombre d'adhérents. La syndicalisation étant l'un des moyens de répondre et de démontrer notre capacité à réagir face à la loi du 20 Août 2008.

**EXIGE** le respect du code du travail et des conventions nationales collectives et réaffirme son attachement au paritarisme.

**REAFFIRME** son soutien aux camarades des DOM TOM dans leur demande d'harmonisation de la politique salariale et conventionnelle avec la métropole.

**DEMANDE** que les accords signés par une organisation syndicale de salariés soient d'application immédiate.

Fait à PARIS,  
Les 5 & 6 Décembre 2009

Adoptée à l'unanimité des présents.